

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des expositions - 46 route de MACON - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 10 décembre 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_125 - ENVIRONNEMENT RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'ex-CC Digoin Val de Loire (CCVal) et l'ex-CC du Pays de Gueugnon (CCPG) étaient signataires d'une convention de prestations de services pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Au titre de la compétence Collecte et Traitement des ordures ménagères, le prestataire de service de l'ex CCVal, effectuait la collecte en empruntant un hameau appelé lieu-dit La Salle, ainsi que le chemin de la Couche, limitrophe aux communes de Digoin et Rigny-sur-Arroux.

En effet, depuis 2015, la CCPG avait mis en place un bac de regroupement pour les usagers de Rjgny-Sur-Arroux au lieu-dit la Gedde se trouvant approximativement à 3 kilomètres du hameau précité.

Dans une logique de rationalité et d'accessibilité du service au public, la CCVal avait proposé d'assurer la collecte auprès des habitants de la commune de Rigny-sur-Arroux se trouvant sur son circuit. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet la mise en œuvre de cette pratique via son article L.5111-1 qui autorise la conclusion de convention de prestations de services entre Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Il avait été établi les principes suivants :

- la collecte des déchets réalisée pour les usagers concernés serait facturée à l'ex-CCPG pour un montant correspondant à 70 0/0 de la redevance applicable sur la commune de DIGOIN (les usagers n'ayant pas accès à la déchetterie),
- Les usagers continueraient de payer leurs redevances directement auprès de l'ex-CCPG.

Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017, cette convention a été transférée à la Communauté de Communes Le Grand Charolais (pour l'ex-CCVal) et la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme (pour l'ex-CCPG) et se termine le 31 décembre 2024.

Afin d'assurer une continuité de service, il est proposé de renouveler cette convention pour 3 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n° 2018-178 en date du 17 décembre 2018 et n° 2021-155 portant renouvellement d'une convention de prestation de services entre la CCEALS et la CCLGC,

Vu le projet de renouvellement de convention de prestations de services entre la CCEALS et la CCLGC joint en annexe,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 26 novembre 2024,

Considérant la consultation favorable du Conseil des Maires en date du 28 novembre 2024,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver le projet de convention à intervenir avec la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme pour la collecte des foyers situés sur la commune de Rigny-sur-Arroux se trouvant sur le circuit organisé par la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

| | |
|---|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 74 | Secrétariat de séance assuré par : Marie-France MAUNY |
| Membres présents à la séance : 57 | Votants : 66 |

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Julien GAGLIARDI à David BÊME, Fabien GENET à Magali DUCROISET, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Béatrice LECONTE à Anne-Thérèse BLANCHARD, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Yves LABAUNE à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, André RIBOULIN

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais